

## vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles



Rapport nº: 30 33 3444/GETT 13

061539

Safety, quality and environmental services

O Antwerpen-Limburg

tél: 03 221 86 11

O Oost & West -Vlaanderen

tél: 09 244 77 11

Rési code :

Résistance de dispersion de la prise de terre : 23.8. \( \text{Q} \) (solement général : \( \text{Am} \) (a) (continuité de terre \( \text{Q} \) Test dispositif différentiel général : \( \text{Q} \) était plombé \( \text{Q} \) a été plombé \( \text{Q} \) n'a pas été plombé \( \text{Q} \) ne peut pas être plombé \( \text{Infractions} \) nouvelle installation \( \text{Q} \) Néant \( \text{Infractions} \) Nouvelle installation \( \text{Q} \) Néant \( \text{Néant} \) \	The state of the s	O Bra	pant	tél: 02 674 57 11	Wallonie		tél: 081 432 61	
Responsable des travaux :   Installation :   Propriétaire / gestionnaire :	PROCÈS	VERBAL D'EXAMEN	DE CONFORMIT	TÉ ET/OU DE VISITE DE	CONTROLE D'UNE	NSTALLATION	ÉLECTRIQUE BA	ASSE TENSION
Nom, Prénom Nor, Nata Nor, Nor, Nor, Nor, Nor, Nor, Nor, Nor,						The second secon		
N' Carte d'identité  N' TVA Be 6 8 3 7 47 33	Nom, Prénoi	n	Nom, I					
TRIL BE 657 4 47 33.4 Tel:  Spassed to Proximent Regiment General sur les Installations Electriques (RGIE)  QArt 270	N° carte d'id	ontità :	F		-1 -1 -1 -			
Bases de l'examer : Réglement Général sur les Installations Electriques (RGIE)  Q'Art 270 "Chise en usage O modification O extension	N°TVA · BE	0837 417 3	CP + Co	Published II	LEURUS	0	,	
Ant 270					YE) 0			
Dark					The second secon	2 Art 271his	O Unité d'habit	ation
Ant 271 ○ percodique ○ controlle ○ On 275 bis vente d'une unité d'habitation ○ Art	WAIL 2/0		150	CALCHSION				
DART 276 : renforcement  Dannées générales de l'installation électrique :  Dannées générales de l'installation électrique :  Données distributeur  Données Gompt. kWh n° : 3/15 £ 1/35 lindex jour 200	O Art 271	O périodique	-	0				
Données générales de l'installation électrique :  EAN S Y A 1 Y S C PS S Index jour 200								
Complete Number   Complete N	Données ge	énérales de l'installat	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O					
Données distributeur Protection branchement (A): 020 025 032 040 050 063 080 0100 0			44306		0203 OEA	N non communi	qué O Compt.	kWh non placé
Protection branchement (A): 020 025 032 040 050 063 080 0100 0		Compt. kWh n° : 3	19674951			Compt. k	Wh exclusif nuit :	
Données installation Courant nominal maximum (A): 220 225 32 440 550 663 380 3100 0	distributeur			,				
Donness installation Cable d'alimentation tableau principal :								
Cable d'alimentation tableau principal:	Données						The state of the s	
Description installation	installation				Λ	0	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Description installation   Montage   O Appendix   O Mentenel			1 -			Nombro	de circuits termina	11x 14
Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :  © Contacts dir. © Contacts init. © Montage O Appereils O Meteriel   Q   Descrito   Q   Schémas O Contrôle but de défaut    Résistance de dispersion de la prise de terre : 23.8.0 Q / Isolement général : 2.1 MM Q Continuité de terre O Test dispositif différentiel général : 0 était plombé O n'a pas été plombé O n'a pas été plombé O n'a pas été plombé Infractions    Infractions   Nouvelle   installation    Q Néant    Remarques   Néant    Remarques   Néant    Conclusion(s) :  Visa GRD ou mandatair    Visa GRD ou mandatair    Conclusion(s) :  Visa GRD ou mandatair    Conclusion(s) :  Visa GRD ou mandatair    O par le même organisme de contrôle    Pour le Directpur Général : Signature    Pour le Directpur Général : Signature	Description	Dispositif diff. gen. : .		Nombre de ta	ableaux: A.L	Nombre	de circuits terrinia	un proprie
Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :  Contacts dir.	installation							
Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :  Contacts dir.	/\							
Contacts dir. Contacts indir. Montage O Appereis O Meteriel 21/section Q Schémas O Controlle but de défaut  Résistance de dispersion de la prise de terre : 29.8.0. Q (solement général :). MQ Q Continuité de terre O Test dispositif différentiel général : O était plombé Q a été plombé O n'a pas été plombé O ne peut pas être plombé  Infractions Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)  Infractions Nouvelle installation  Néant  Infractions Installation  Néant  Remarques  Néant  Conclusion(s):  L'installation électrique doit être recontrôlée avant  L'installation evistante est conforme n'est pas conforme au RGIE.  O par le même organisme de contrôle.  Pour le Directgur Général : Signature  Agent visiteur : Agent visiteur su position de visiteur de de vis	annexe(s)							
Agent visiteur:  Annexe(s):  Are dispersion de la prise de terre:  Agent visiteur:  Annexe(s):  Are dispersion de la prise de terre:  Agent visiteur:  Annexe(s):  Are dispersion de la prise de terre:  Agent visiteur:  Annexe(s):  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Annexe(s):  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Annexe(s):  Agent visiteur status a de terre:  Agent visiteur status a de terre stat	Mesures - t	ests - contrôle visuel	- scellés :					
Le dispositif différentiel général : O était plombé a a été plombé O n'a pas été plombé O ne peut pas être plombé  Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)  Infractions Nouvelle installation  Néant  Infractions Installation  Néant  Remarques  O Néant  Infractions Installation  Néant  Remarques  O Néant  Infractions Installation  Infractions			Control of the contro		Materiel   A 1>/sec	tion	emas	te bcl de défaut
Le dispositif différentiel général : O était plombé a a été plombé O n'a pas été plombé O ne peut pas être plombé  Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)  Infractions Nouvelle installation  Néant  Infractions Installation  Néant  Remarques  O Néant  Conclusion(s):  L'installation électrique doit être recontrôlée avant  n'est pas conforme au RGIE.  O par le même organisme de contrôle.  Pour le Directeur Général : Signature  Nom:  Annexe(s): O Schéma(s) de position : 2  Annexe(s): O Schéma(s) de position : 2  O Schéma(s) unifiliaire(s): A service del mostigne toute modification de Mostabletion	Résistano	ce de dispersion de la j	orise de terre : 2.	S. Ω Solement gé	enéral : λ	Continuité de	e terre O <del>Test</del>	dispositif diff.
Infractions Nouvelle installation  Remarques  Néant  Remarques  Néant  Conclusion(s):  La nouvelle installation existante  L'installation existante  New installation  New installation existante  New installation  N	Le dispositif	différentiel général : 0	) était plombé	a été plombé O n'a		ne peut pas êt	re plombé	
Nouvelle installation  Néant  Infractions Installation existante  Néant  Remarques  O Néant  Conclusion(s):  **Cla nouvelle installation O L'installation existante est conforme n'est pas conforme n'est pas conforme au RGIE.  O Par le même organisme de contrôle.  Pour le Directgur Général : Signature  Agent visiteur :  Agent n° 3961 Date A Marexe(s):  **Schéma(s) de position : 2  Agent n° 3961 Date A Marexe sociones pour modification de Mastellation  Annexe(s):  **Schéma(s) de position : 2  **Annexe(s) : Schéma(s) de position : 2  **Ann	Infractions	- Remarques (pour la	signification de	es codes éventuels : voi	r au verso)			
installation  Néant  Infractions Installation existante  Néant  Remarques  O Néant  Conclusion(s):    L'installation électrique doit être recontrôlée avant   L'installation électrique doit être reco	Infractio	ns				•		
Infractions Installation existence  Néant  Remarques  O Néant  Conclusion(s):  L'installation existante  O L'installation existante  O L'installation existante  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Agent n° 3961  Date A M. Lory  Annexe(s):  O Schéma(s) de position:  Agent n° Schéma(s) unificiaire(s):  Agent n° Schéma(s) unificaire(s):  Agent n° Schéma(s) unif	Nouvel	le						
Infractions Installation existente  Néant  Remarques  O Néant  Conclusion(s):  Cla nouvelle installation O L'installation existante est conforme O L'installation existante est conforme N'est pas conforme au RGIE.  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Agent n° 3961  Date 13 12 2035  Pour le Directeur Général: Signature  Agent n° Schéma(s) unifiliaire(s):  Annexe(s):  Schéma(s) de position:  Agent n° Schéma(s) unifiliaire(s):	installat	ion						
Infractions Installation existente  Néant  Remarques  O Néant  Conclusion(s):  Cla nouvelle installation O L'installation existante est conforme O L'installation existante est conforme N'est pas conforme au RGIE.  Agent visiteur:  Agent visiteu	~ Néa	nt						
Installation existente  Néant  Remarques  Néant  Conclusion(s):  L'installation électrique doit être recontrôlée avant  N'est pas conforme au RGIE.  O L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Agent n° 3961 Date B 181 2014  Annexe(s):  O Schéma(s) unifilaire(s):  Annexe(s):  O Schéma(s) de position:  Annexe(s):  O Schéma(s) unifilaire(s):	A Mea							
Remarques  O Néant  Conclusion(s):  Can nouvelle installation  O L'installation existante  est conforme  n'est pas conforme  n'est pas conforme  au RGIE.  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Agent n° 3561  Date B M Large Pour le Directeur Général: Signature  Agent visiteur:  Agent n° Schéma(s) unifilaire(s):  Annexe(s):  Schéma(s) de position:  All large  Pour le Directeur Général: Signature	Infractio	ns						
Remarques  O Néant  Conclusion(s):  Can nouvelle installation  Cinstallation existante  O L'installation existante  O L'installation existante  O par le même organisme de contrôle.  Pour le Directeur Général: Signature  Agent visiteur:  Agent visiteur:  Agent n° 3961  Agent n° 3964  Agent n								
Remarques  O Néant—  Conclusion(s):  Conclusion(s):  Can nouvelle installation est conforme  O L'installation existante est conforme  O L'installation existante est conforme  Agent visiteur:  Agent n° 3961  Date 13 12 2014  Agent n° 3961  Agent n	existan	te						
Remarques  O Néant—  Conclusion(s):  Conclusion(s):  Can nouvelle installation est conforme  O L'installation existante est conforme  O L'installation existante est conforme  Agent visiteur:  Agent n° 3961  Date 13 12 2014  Agent n° 3961  Agent n	A Néa	nt						
Conclusion(s):  Canculation (est conforme)  Conclusion(s):  Canculation (est conforme)  Canculation (est conforme)  Conclusion(s):  Canculation (est conforme)  Canculation (est conforme)  Conclusion(s):  Canculation (est conforme)  Canculation (est confo	2/		A SDB	cuining et ch	ouslière un	Alnais.	Visa	GRD ou mandatair
Conclusion(s):    La nouvelle installation   est conforme   n'est pas conforme   au RGIE.   Agent visiteur:   Legro S   Legro	Remarqu	ies / Cucu	)	,				
Conclusion(s):    La nouvelle installation   est conforme   n'est pas conforme   au RGIE.   Agent visiteur:   Legro S   Legro	7.							
Conclusion(s):  Cla nouvelle installation est conforme r'est pas conforme au RGIE.  O L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.  Agent visiteur:  Agent n° 3961 Date 13 12 2035 (*)  Pour le Directeur Général : Signature  Agent n° 3961 Date 13 12 2035 (*)  Agent n° 3961 Date 13 12 2035 (*)  Agent n° 3961 Date 13 12 2035 (*)	Q Néa	nt_						
La nouvelle installation est conforme organisme de contrôle.  O L'installation existante est conforme organisme de contrôle.  Agent visiteur:  Nom:  Annexe(s): Schéma(s) de position:  Annexe(s): Schéma(s) de position:  Annexe(s): Agent n° 3961 Date 13 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	Conclusion	(s) :			L'instal	THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PARTY O		SECTION AND PROPERTY OF THE PR
O L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.  Agent visiteur:  Nom:  Agent n° 3961  Date 13 12 249  Agent n° 3961  Age			nforme / n'es	t pas conforme au RG	The state of the s		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	STATE OF THE PARTY OF THE PARTY.
Agent visiteur : LEGROS L. Agent n° 3961 Date 13 12 2014  Nom : Annexe(s) : Schéma(s) de position : 2 Schéma(s) unifilaire(s) : 1 O Schéma(s) de position de l'Installation	-				IE. O	par le même or	ganisme de cont	rôle.
Nom:  Annexe(s): Schéma(s) de position: 2 Schéma(s) unifilaire(s): 1 O  Schéma(s) de position: 2 Schéma(s) unifilaire(s): 1 O  Schéma(s) doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.						Pour le D	irecteur Général	: Signature
Annexe(s): Schéma(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) : Schéma(s)	Nom:	LEGROS	L. Age	ent n° 5361 Date.	13.121 Long	1	//	
Co procés verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de Vinstallation.	Annexe(s) :	Schéma(s) de pos	sition: .2	Schéma(s) unifilaire(s	): 1 0			
Le proces verbai doit du dont de comment de tout accident survenu aux personnes et dû, directement du morrectement, alla presence d'electricité.	Ce procès vert	al doit être conservé dans	le dossier de l'inst	tallation électrique et ce dossi	er doit renseigner toute r enu aux personnes et dû	nodification de Vins , directement ou in	dellation.	sence d'électricité.
Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation électrique.  Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.	I - C de- Dut	lia Eddoral Economie doll	erre avise infinedia	digitient de tout decidont sur t		N	DA	

O Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation élegtrique.

de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

O Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de poute pour

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre la faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre la faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre la faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre la faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre la faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre la faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre la faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre la faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre la faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées vincorre la faire de contrôle doivent exécutées vincorre la faire

adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans

le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Rapport nº: 30 33 3444/GETZ 13 Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

	_	0	0	4		3	r
A C	F	U	0	1	J	J	11
-INSP							

Safety, quality and environmental services OA

Antwerpen-Limburg	tél: 03 221 86 11	O Oost & West -Vlaand
Brabant	tél: 02 674 57 11	O Wallania

tél: 09 244 77 11 deren MI . 081 432 611

Rési code :

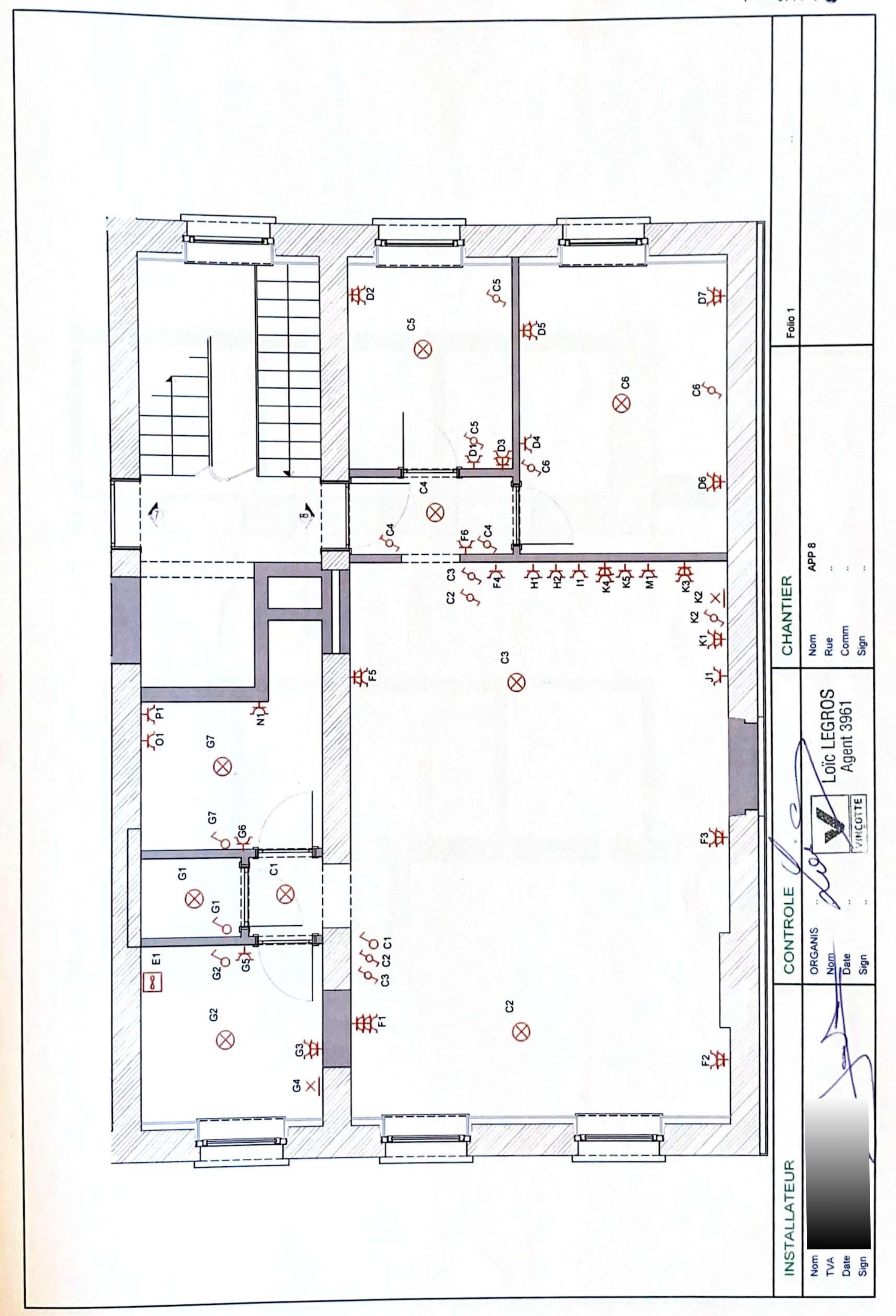
Nom Prono	ie des travaux :		Installation :			ÉLECTRIQUE BASSE TENSION
Nom, Prénom		Nom. Pré	Nom, Prénom :			
		Adre	esse /			
N° carte d'id	dentité :	CD + Comm		LEURUS	J	
	0837 447 3		Tál· /			.1
bases de l'	examen : Règlement	Général sur les Install	ations Electriques (R	GIE) O		
O Art 270	O mobile	O modification O temporaire	O extension	O Art 86	O Art 271bis O Art 278	Unité d'habitation     Unité de travail domestique
	r	O contrôle	0	O Art 88	O Art	3 Parties communes
O Art 276 :	renforcement	O Art 276bis : vente	d'une unité d'habitat	The All Street High Control of the C		Unité de travail
Données ge	énérales de l'installat	tion électrique :		J Art	TO AIT	O Dime de davan
	EAN 5 4 1	4 1. 2 1	01436	0 2 0 3 01	EAN non communic	ué O Compt. kWh non placé
Données	Compt. kWh n°: 3.	186		The same of the sa		
distributeur	Protection branchem	ont (A) . One one	Jour 1440	. nuit : aus	Compt. kv	vn exclusif nuit :
	Concus pour II	The second secon		The state of the s		Index nuit :
Données	Conçue pour U <sub>N</sub> :	Color Laurence Laurence		O	. / [	e de prise de terre :
installation	Courant nominal max					oucle de terre O barres / pique
	Câble d'alimentation	/			o	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Description	Dispositif diff. gén. : .	40 A / 300	mA Nombre de ta	ableaux: A	Nombre o	le circuits terminaux : 1.4
nstallation			學的學術學學可能學可	1. 大河北京 1. 等产生装	長年早長為建中國	M.化 F. 正传 \$14 - 100 100 100 100 100 100 100 100 100 1
Voir		REFERENCE OF		· 大學 · 一面 · 小學 · 多	THE EXTLE	是一种主义的 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
annexe(s)				AR THE CAT	1 1 2 1 1 1 1 1 1	
lesures - tes	sts - contrôle visuel -	scellés :		10000000000000000000000000000000000000		NET THE PROPERTY
Contacts di	ir. Contacts ind	ir. Montage	O Appareils O A	Aatériel 🔎 l>/se	ction Sché	mas O Contrôle bol de défau
Résistance	de dispersion de la p	rise de terre : 23.8.	Ω Solement gé	néral : MΩ	Continuité de	terre O Test dispositif diff.
e dispositif di	ifférentiel général : O	était plombé 🥥 a	été plombé O n'a	pas été plombé	O ne peut pas être	e plombé
fractions - I	Remarques (pour la :	signification des co	des éventuels : voir	r au verso)		一点引起"怀惧"。
With the control of t				a special section of the	100 Page 200	
Infractions						
Infractions						
Infractions						
Infractions	•					
Infraction: Nouvelle installation	•					
Infraction: Nouvelle installation						
Nouvelle installation						
Nouvelle installation  O Néant  Infractions						
Infractions Nouvelle installation O Néant Infractions Installation existante						
Infractions Nouvelle installation  O Néant  Infractions Installation						
Infractions Nouvelle installation O Néant Infractions Installation existante		SDB Cui	nm et de	mobiles no	- places.	Visa GRD ou mandata
Infractions Nouvelle installation O Néant Infractions Installation existante	- Hewas	SDB, Cui	nm, et de	noher no	- places.	Visa GRD ou mandata
Infractions Nouvelle installation Infractions Installation existante  Néant Remarques	Tewas	SDB, Cui	nn et che	uoher m	- places.	Visa GRD ou mandata
Infractions Nouvelle installation O Néant Infractions Installation existante O Néant	Tewas	SDB, Cui	nm d de	uohen a	- places.	Visa GRD ou mandata
Infractions Nouvelle installation O Néant Infractions Installation existante O Néant Remarques O Néant	n Hewas	SDB, Cui	nn et eko			
Infractions Nouvelle installation O Néant Infractions Installation existante O Néant Remarques O Néant Infractions Installation existante	n Hewas			L'insta	llation électrique	doit être recontrôlée avant
Infractions Nouvelle installation O Néant Infractions Installation existante O Néant Remarques O Néant Infractions Installation existante	n Hewas	rme / n'est pas	enforme au RGII	L'insta	Ilation électrique	doit être recontrôlée avant
Infractions Nouvelle installation O Néant Infractions Installation existante O Néant Remarques O Néant Infractions Installation existante	n Hewas	rme / n'est pas	enforme au RGII	L'insta	Ilation électrique	

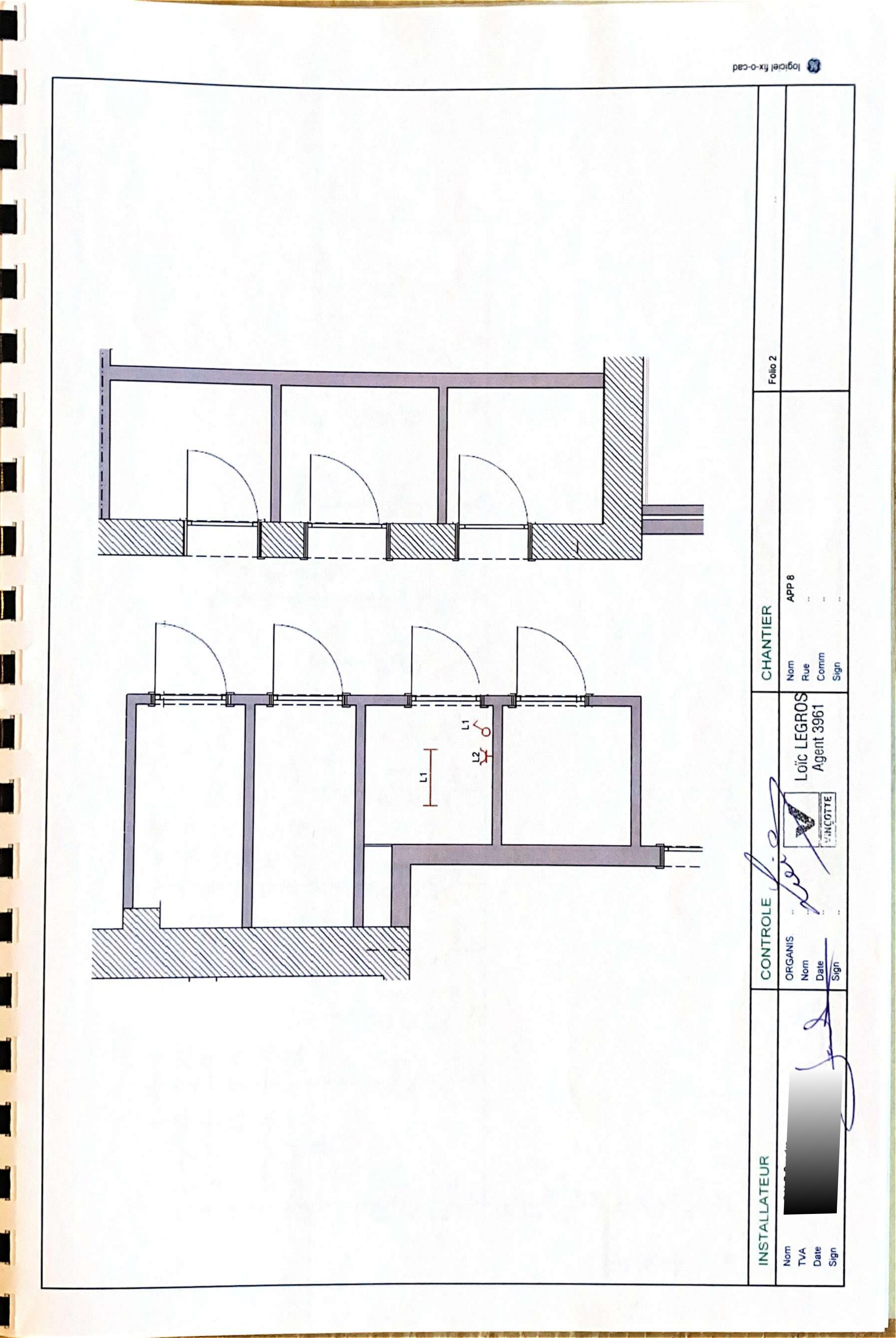
- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

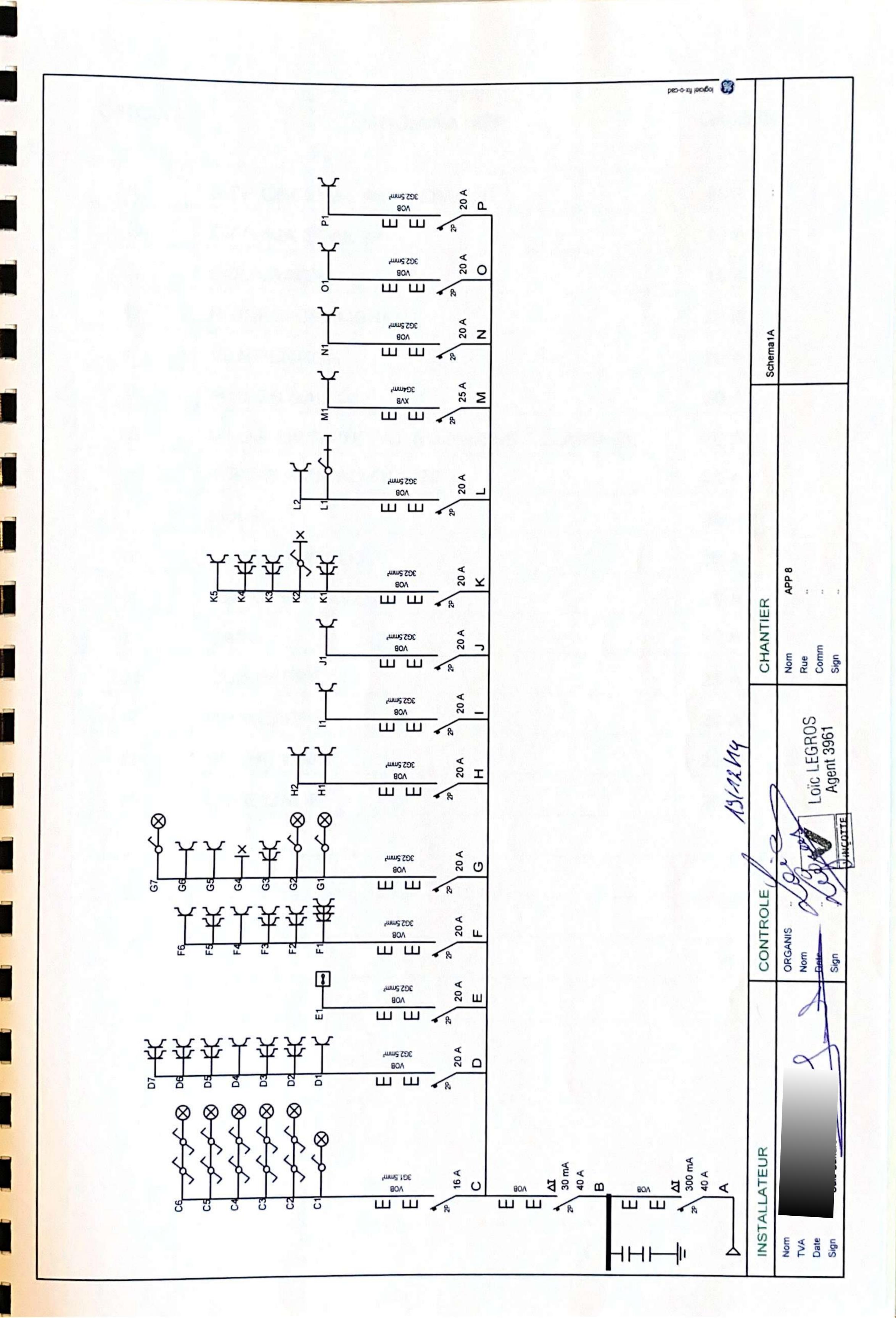
Loïc LEGROS - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

O Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique. O Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant 3061 securité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.







CIRCUIT	DENOMINATION	CALIBRE
Α	DIFF GENERAL 40A 300MA 2P	40 A
В	DIFF 40A 30MA 2P	40 A
С	ECLAIRAGE	16 A
D	PRISES CHAMBRES	20 A
E	VENTILATION	20 A
F	PRISES SALON	20 A
G	SALLE DE BAIN, WC, BU PRISES ECLAIRAGE	20 A
Н	FRIGO + MICRO ONDES	20 A
1	FOUR	20 A
J	LAVE VAISSELLE	20 A
K	PLAN DE TRAVAIL	20 A
L	CAVE	20 A
М	CUISINIERE	25 A
N	CHAUDIERE	20 A
0	SECHE LINGE	20 A
Р	LAVE LINGE	20 A